

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-3115 / 102141
Coop Bâle, Région Suisse Romande Coop BFM, 1762 Givisiez
Produits surgelés
besoin urgent
2 A
01.07.2003–30.06.2004 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-3116 / 102143
Coop Bâle, Région Suisse Romande Coop Neuchâtel – Jura,
2301 La Chaux-de-Fonds
centrale de distribution de produits frais : produits frais (convenience et viande) –
fruits et légumes – quai de chargement
besoins spéciaux de consommation
20 A
21.09.2003–30.06.2006 (Nouveau permis)
- 03-3118 / 102144
Coop Bâle, Région Suisse Romande Coop GE, 1242 Satigny
centrale de distribution de produits frais : fruits et légumes – boucherie – produits
laitiers et convenience
besoins spéciaux de consommation
55 A
13.07.2003–30.06.2006 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J= jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 45/29 50).

30 septembre 2003

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail